

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 24 mai 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Martin Simard
 Christian Bernard Oyourou
 Luc Gilbert
 Hervé Gaudreault
 François Maltais

Est absent : Monsieur le conseiller
 Jean-Sébastien Naud

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴³⁴⁷⁾
 3. Nomination d'un directeur général par intérim; ⁽⁴³⁴⁸⁾
 4. Période de questions;
 5. Fermeture de l'assemblée.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

23-05-4347

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

23-05-4348

Nomination d'un directeur général par intérim

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Magali Lavigne au poste de directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE *l'article 210 du Code municipal du Québec* stipule : « Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le

fonctionnaire principal. Le greffier-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général. »

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE M. Dave Gagné soit désigné à partir du 28 mai 2023 pour assumer l'intérim à la direction générale, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général et greffier-trésorier;

QUE M. Dave Gagné soit, par la même résolution, autorisé à signer les effets bancaires (comptes 303555, 310026 et 310033) et tous les documents officiels de la municipalité des Bergeronnes.

QUE M. Dave Gagné, directeur général par intérim, soit désigné administrateur principal en remplacement de Mme Magali Lavigne aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires (Municipalité des Bergeronnes et Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John) et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE son salaire soit majoré de 15 % en considération de sa double fonction de directeur des travaux publics et directeur général.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 15.

(Signé)

Nathalie Ross, maire

Magali Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».